



TABLEAU DES COTISATIONS PRÉVOYANCE

PERSONNEL NON CADRE⁽¹⁾

Cotisations en vigueur jusqu'au **30 juin 2015**.

	TRANCHE A	TRANCHE B
Décès/Invalidité permanente et totale	0,18 %	0,18 %
Rente éducation	0,15 %	0,15 %
Rente de conjoint	-	-
Incapacité de travail	0,32 %	0,32 %
Invalidité	0,20 %	0,20 %
Total	0,85 %	0,85 %

PERSONNEL NON CADRE⁽¹⁾

Au **1^{er} juillet 2015**, la répartition des cotisations est fixée comme suit :

	TRANCHE A	TRANCHE B
Décès/Invalidité permanente et totale	0,18 %	0,18 %
Rente éducation	0,15 %	0,15 %
Rente de conjoint	-	-
Incapacité de travail	0,25 %	0,25 %
Invalidité	0,30 %	0,30 %
Total	0,88 %	0,88 %

(1) Cotisations assises sur les salaires annuels bruts.